

ARRETE N° DDETSPP-DIR2022-081-0004

**Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la
négociation
du département de l'Aube**

Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations de l'Aube

Vu les articles L.2234-4 à L.2234-7 et R 2234-1 à R 2234-4 et D 2622-4 du code du travail,

VU l'arrêté interministériel 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Laurent DLEVAQUE sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la région Grand Est en date du 28 janvier 2022 relative à la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la région Grand Est,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et par les organisations syndicales de salariés considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département,

Arrête

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de l'Aube est composé, outre le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations de l'Aube ou de son suppléant, de la façon suivante :

- **Au titre du MEDEF :**
 - Titulaire : M Erwan BOUDET
 - Suppléante : Mme Laure SAI
- **Au titre DE LA CPME :**
 - Titulaire : M. Jean-Dominique REGGAZONI
 - Suppléante : Mme Marjorie SOLMON
- **Au titre du l'U2P :**
 - Titulaire : M Georges BELL
 - Suppléante : Mme Anjelika MORENO
- **Au titre du l'UDES :**
 - Titulaire : Mme Brigitte MARION
 - Suppléant : M Victor MEURVILLE
- **Au titre de la CFDT :**
 - Titulaire : M Bruno CARREAU
 - Suppléante : Mme Marine BOULACHIN

- **Au titre de la CFTC :**
 - Titulaire : Mme Myriam KUROWSKI
 - Suppléant : M. Manuel RIBEIRO

- **Au titre de la CGT-FO :**
 - Titulaire : M. Michael LOUINET
 - Suppléant : Mme Stéphanie PEYROUSE

- **Au titre de l'UNSA :**
 - Titulaire : M. Daniel PUIGMAL
 - Suppléant : Mme Carla GABRIEL

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace à compter du 23 mars 2022 l'arrêté N° UD-DIRECCTE-
DIR2020-322-0006 du 17 novembre 2020.

Article 3 : Le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Fait à Troyes, le 22 mars 2022

Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la protection des populations de l'Aube,



Laurent DLÉVAQUE

Voie de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif 31 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG
L'arrêté contesté doit être joint au recours.